
Konkurse Faillites Fallimenti

No 4 Freitag, 06.01.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice:* **Junod & Cie Le Succès SA**,
Rue de la Paix 133, **2300 La Chaux-de-Fonds**
2. *Déclaration de faillite:* 22.11.2005
3. *Procédure:* sommaire
4. *Délai de production:* 06.02.2006
5. *Remarques:* Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer auprès de l'office; quant aux personnes qui détiennent des biens de la faillie, à quelque titre que ce soit, elles sont tenues de les mettre à disposition de l'office.
Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Office des faillites
2053 Cernier
(00146923)